

La charte du Local ESS

1. L'humain au centre du projet

Construire le projet avec toujours comme premier objectif l'étudiant·e via l'amélioration de son intégration à l'Université, la sensibilisation à la protection de l'environnement, les actions solidaires, etc.

2. Démocratie

Permettre à tout·e étudiant·e de s'exprimer, d'être écouté·e, d'être acteur de l'ESS et/ou de la transition écologique.

3. Solidarité

Agir de manière solidaire entre porteurs de projets, et vis-à-vis des bénéficiaires des projets. Les actions menées doivent renforcer la solidarité entre les générations étudiantes et/ou avec les personnels de l'Université et les habitants du territoire.

4. Consommation responsable

Faire des choix responsables pour les achats (privilégier les fournisseurs locaux et responsables).

Préférer la récupération et la réutilisation aux achats.

Encourager une gestion zéro déchet (limitation maximale des besoins en matériel et des déchets produits).

Recycler ou valoriser les déchets produits.

Réutiliser les excédents pour développer d'autres activités ou aider les étudiant·es en demande.

5. Sensibilisation

Sensibiliser la communauté étudiante autour du modèle de l'économie sociale et solidaire et/ou du développement durable.

Sensibiliser aux problématiques d'équité et de justice sociale.

Créer des temps ou espaces pour accueillir d'autres fonctionnements ou modes de pensée, respectant les lois de la République et le règlement intérieur de l'Université.

Encourager au quotidien les débats autour des différences, des points de convergence et des valeurs humanistes.

6. Cohérence et transparence

Communiquer et informer les publics concernés de manière transparente et efficace en cohérence avec la présente charte et les valeurs de l'ESS.

Distribuer et faire connaître la Charte au sein de son association (membres et adhérents).

7. Respect des valeurs de l'ESS

Inscrire les actions dans la durée.

Mettre en avant les valeurs de partage et participer au renforcement de la communauté universitaire.

Poursuivre un but non lucratif ou à lucrativité limitée. Les éventuels profits sont prioritairement réinvestis pour promouvoir le but social de l'association ou du projet.

8. Innovation

Encourager et/ou porter des innovations en matière sociale ou de transition écologique.

9. Egalité

Rendre le projet accessible aux personnes en situation de handicap.

S'assurer que le projet est accessible à tous et à toutes sans discrimination.

Favoriser dans la mesure du possible la parité dans l'équipe en charge de l'organisation et de la réalisation du projet.

10. Respect de l'organisation de l'Université

Respecter l'organisation de l'Université (sécurité, horaires, règlement intérieur, charte du vivre ensemble).

Tenir informé du projet les services de l'Université selon le périmètre d'actions.